

Question et Réponse # 2
Pour DDP # 9328-12-0005

Q1. Le soumissionnaire doit-il posséder une Vérification d'organisation désignée (VOD) valide combinée à une cote approuvée de protection de documents de niveau Protégé B à la clôture des soumissions ou à tout moment avant le début du contrat (si octroyé)?

R1. Tel que stipulé à l'Exigence obligatoire 2, le soumissionnaire doit posséder une Vérification d'organisation désignée (VOD) valide combinée à une cote approuvée de protection de documents de niveau Protégé B de la Division de la sécurité industrielle canadienne et internationale (DSICI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à la clôture des soumissions.

Q2. Le personnel du soumissionnaire devant avoir accès à des renseignements protégés doit-il posséder une cote de fiabilité en vigueur de niveau Protégé B à la clôture des soumissions ou à tout moment avant le début du contrat (si octroyé)?

R2. Oui. Tel que stipulé à l'Exigence 3, le personnel proposé par le soumissionnaire doit posséder une cote de fiabilité en vigueur au moment de l'adjudication du contrat.